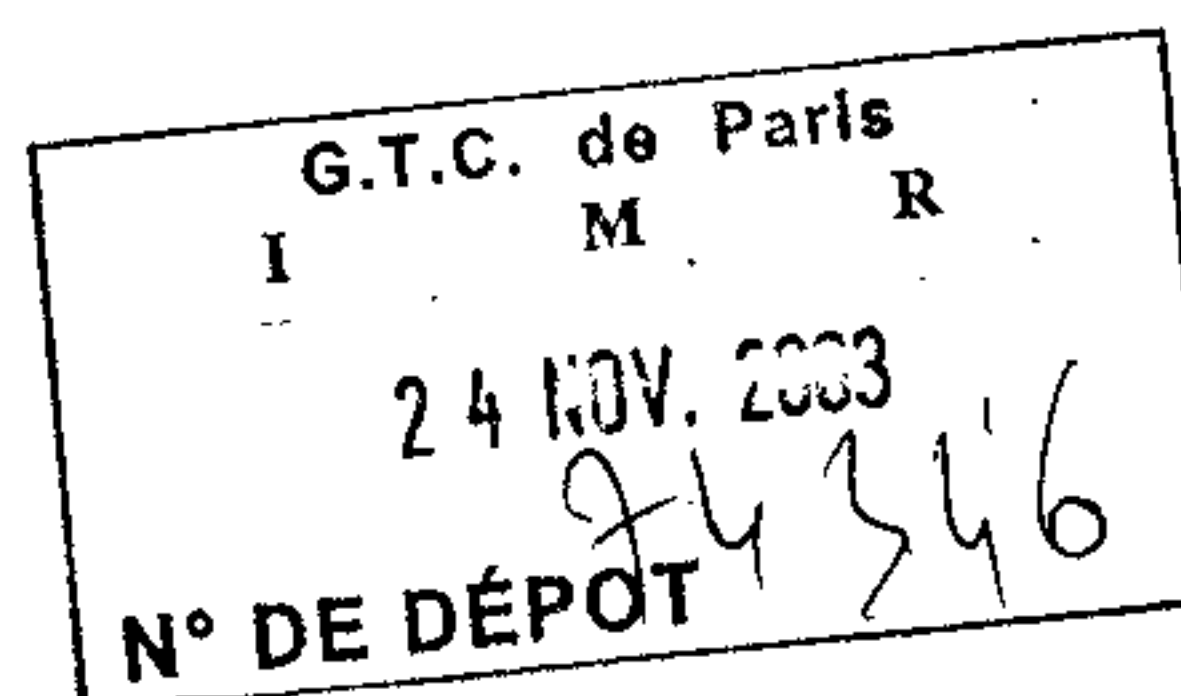




RUE LA BOÉTIE



RAPPORT DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale du 14 mai 2003 avait approuvé un projet d'augmentation de capital et conféré au Président et au Vice-Président les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions et modalités de cette opération à réaliser dans les 26 mois.

En conséquence, notre capital actuel de 1.365.472.600 euros étant intégralement libéré, il vous est proposé de procéder à une augmentation de capital de 170 684 074 euros, par émission de 85 342 037 actions nouvelles de deux euros de nominal chacune, émises au pair, **à libérer du quart du nominal lors de leur souscription**, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société et plus particulièrement les sommes préalablement déposées en compte courant d'associés.

L'émission des actions sera assortie d'une prime d'émission de seize euros et trente trois centimes (16,33 €) par action. Le montant de la souscription s'élèvera par suite à dix huit euros et trente trois centimes (18,33 €) par action correspondant à un montant global de souscription de 1 564 319 538,21 euros.

La souscription des actions nouvelles vous est réservée par préférence à titre irréductible à raison de une action nouvelle pour huit actions anciennes.

Vous pourrez également souscrire à titre réductible. Ce droit de souscription à titre réductible s'exercera conformément aux dispositions légales.

Les souscriptions seront reçues au siège social à compter du **27 novembre 2003 jusqu'au 10 décembre 2003 inclus**.

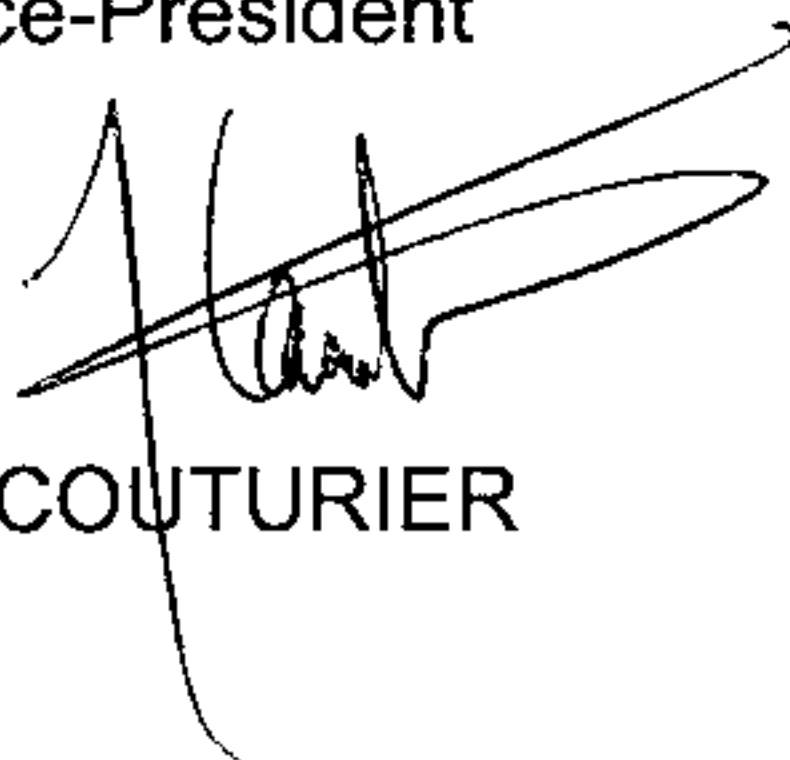
Les actions nouvelles seront créées avec jouissance au 1^{er} juillet 2003. Elles seront totalement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Toutefois, la souscription sera close par anticipation dès que tous les droits à titre irréductible auront été exercés ou que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite, après renonciation individuelle à leurs droits de souscription des associés qui n'auront pas souscrit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent rapport, qui a été signé, après lecture par le Président et le Vice-Président.

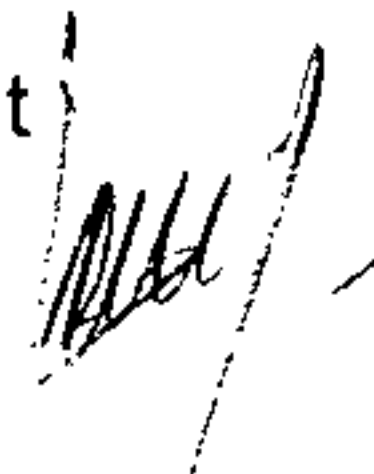
Paris, le 21 novembre 2003

Le Vice-Président



Yves COUTURIER

Le Président



Jean-Marie SANDER